

Objet : Avenant à la convention-cadre avec la société e-Totem SAS, relative au déploiement et à l'exploitation de bornes d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)

Réf. : 8.8.6

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 16.2.a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation d'avenant(s) aux conventions visées au point 16.1 de ladite délibération, si l'avenant est sans effet financier pour Nantes Métropole,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2024-291 du 26 mars 2024 autorisant la signature d'une convention cadre avec e-Totem en application de laquelle pourront être conclues des conventions d'occupation spécifiques en vue du déploiement d'une offre d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur le territoire métropolitain,

Considérant que Nantes Métropole, dans le cadre de sa politique publique « Mobilités », est compétente pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE), sur son territoire,

Considérant que e-Totem SAS a créé la société e-totem infra Nantes, dédiée à la mise en œuvre de la convention-cadre précitée,

Considérant qu'il y a lieu de conclure un avenant à la convention-cadre précitée avec la société e-Totem et E-totem Infra Nantes afin de définir le cadre du transfert des obligations découlant de la convention initiale,

Décide

Article 1. De conclure un avenant à la convention-cadre avec la société e-Totem SAS et E-totem Infra Nantes afin de définir le cadre du transfert des obligations découlant de la convention initiale,

Article 2. Cet avenant est sans effet financier pour Nantes Métropole,

Article 3. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **12 NOV. 2024**

Pour la Présidente

Le membre du Bureau métropolitain

Eric COUVEZ



mis en ligne :

14 NOV. 2024